

L'éco-innovation, la réglementation et le financement comme instruments d'une croissance durable

L'éco-innovation

L'éco-innovation se définit comme la production, l'assimilation ou l'exploitation de la nouveauté dans les produits, les processus, les services ou les méthodes managériales, avec pour objectif, tout au long de leur cycle de vie, de prévenir ou de réduire de manière substantielle les risques environnementaux, la pollution et les autres impacts négatifs liés à l'utilisation des ressources nécessaires.

Si les développements de ces dernières années se sont révélés considérables, de nombreux bouleversements positifs sont encore à venir, grâce aux éco-innovations, dans le domaine des énergies renouvelables ou le stockage de l'énergie. L'un des grands enjeux actuels est le déploiement des réseaux intelligents (*smart grids*), avec comme objectif l'efficacité des systèmes (mesurer, piloter, anticiper les flux) et, surtout, de connecter les consommateurs aux producteurs. Le défi ne concerne pas uniquement la mise en place de réseaux intelligents, mais bien tous les produits, procédés et usages dans l'industrie, les transports, le bâtiment... qui permettent une optimisation de l'emploi des ressources, une meilleure utilisation, une possibilité de récupération (chaleur) ou l'utilisation de nouveaux gisements. Pour favoriser l'essor des éco-technologies mais aussi pour permettre aux entreprises de l'économie grise de basculer vers l'économie verte, le partage de l'innovation (*open source* et *open innovation*) peut constituer un levier puissant.

Bien orientées, la recherche et l'éco-innovation permettront réellement de parvenir à de nouveaux modes de fonctionnement, tout en continuant à faire progresser nos sociétés grâce à l'utilisation raisonnée de nos ressources.

L'éco-innovation concerne également les méthodes et l'organisation du travail, le marketing, les ressources humaines et le secteur des services dans son ensemble. L'économie verte se caractérisant par sa transversalité, sa diversité et les évolutions qu'elle induit, des compétences communes deviennent nécessaires : nouvelles méthodes de travail plus collaboratives ; capacités d'adaptation, de persévérance et de résilience pour évoluer avec agilité. Il s'agit en premier lieu d'organiser le travail collectif pour tirer parti de l'interdisciplinarité, en utilisant des méthodes innovantes d'animation telles que le « codéveloppement ». Il s'agit également de cultiver, dans les approches qui visent à développer les compétences, le sentiment de pouvoir agir.

Adapter les formes d'organisation du travail favorise la créativité et l'innovation, grâce à une vision positive, attractive et ambitieuse ; le développement d'une offre de modes d'acquisition de connaissances et de savoir-faire ludiques et mis à jour en permanence ; et l'implication forte de la hiérarchie.

La réglementation : un atout insoupçonné

Le poids économique du marché de l'environnement s'accroît considérablement au niveau mondial, porté à la fois par une prise de conscience citoyenne et par un cadre normatif de plus en plus exigeant en matière d'environnement et de santé humaine, et donc de plus en plus stimulant. Ainsi labels et réglementations professionnelles favorisent les démarches environnementales des entreprises, et orientent le comportement du citoyen. En outre, en matière environnementale, ce sont la réglementation et les normes qui créent les marchés. Cependant, il est opportun de les repenser pour en faire des instruments flexibles plus simples et progressifs, et de les coupler à une véritable capacité de contrôle, seul moyen pour lutter contre les distorsions de concurrence. L'État s'engage déjà progressivement dans cette voie, notamment dans le cadre de son action de modernisation de l'action publique (MAP).

Le financement

Face aux enjeux de la transition énergétique notamment, de nouveaux modes de financement se mettent en place. Ainsi l'État a assigné comme objectif à Bpifrance de faire du soutien à la transition énergétique et environnementale un des points forts de son plan stratégique 2014-2017. L'initiative de la filiale CDC Climat du groupe Caisse des dépôts vise à financer les projets d'efficacité énergétique d'entreprises fortement consommatrices d'énergies. D'autres fonds d'investissement en infrastructure s'engagent dans des infrastructures d'énergie renouvelable ou des projets liés à la transition énergétique et environnementale. Les obligations vertes (*green bonds*) constituent une réponse intéressante au financement des enjeux du changement climatique.

Cependant les besoins en investissements liés à la transition énergétique et environnementale sont très granulaires. Or, d'une part, les acteurs majeurs de fonds en infrastructure financent historiquement de grands projets et, d'autre part, les investisseurs institutionnels ont tendance à investir dans des fonds de taille importante. Cette organisation doit également s'adapter pour financer, au-delà de la production d'énergie renouvelable, la transition énergétique et environnementale en prenant en compte la nature granulaire des projets.

Une fiscalité verte incitative peut constituer également un levier puissant pour les pouvoirs publics, à condition de se positionner clairement sur une fiscalité de rendement ou une fiscalité comportementale. Il faut également montrer que la fiscalité écologique n'est ni anti-économique ni antiredistributive.

Enfin, il est nécessaire de tenir compte d'une évolution importante en matière de financement : les logiques d'intervention financière de l'État évoluent et s'adaptent afin de pouvoir continuer à soutenir l'innovation de manière efficace. En conséquence, l'État et ses services agissent en orientant davantage la

commande publique sur les secteurs clés, en mettant en place des systèmes de garanties mais également en abondant des fonds de garantie.

Synthèse des recommandations

Recommandation 1

Intégrer dès la conception du projet l'usage qu'en feront les destinataires finaux et leurs pratiques, afin qu'ils puissent s'approprier correctement les équipements

► Qui ?

Écoles d'ingénieurs, d'architectes, universités pouvoirs publics, entreprises.

► Outils

- Créer et développer le métier de « maître d'usage », au même titre que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, afin d'apprendre à coconstruire les solutions technologiques avec les parties prenantes (*design thinking*, approche participative, RSE).
- Accentuer les formations sur l'approche intégrée et développer le socle de compétences transversales non techniques des ingénieurs et des autres corps de métiers (bases juridiques, anglais, management).

Recommandation 2

Valoriser les nouvelles compétences qui émergent au sein des entreprises en les inscrivant au Registre national de la certification professionnelle

► Qui ?

État, régions, organismes de certification, branches professionnelles, CCI, responsables ressources humaines, Commission nationale de certification professionnelle.

► Outils

- Intégrer ces compétences nouvelles dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- Mettre en place un projet collectif de VAE (Validation des acquis de l'expérience) pour les compétences qui sont développées suite à une évolution des processus de production.

Recommandation 3

Réorienter et renforcer notre veille prospective et commerciale sur le marché de l'environnement pour faciliter l'accès de nos entreprises aux marchés émergents

► Qui ?

État, services des administrations, services économiques régionaux des ambassades, Ubifrance, direction générale du Trésor du ministère des Finances, opérateurs publics de coopération, PME, réseau des éco-entreprises.

► Outils

- Renforcer notre réseau de coopérants techniques à l'international, organiser leur retour et capitaliser leur expérience.
- Orienter le recueil des informations ciblées pour une analyse prospective fine des marchés de l'environnement, mieux calibrée et adaptées aux besoins d'information et de connaissance des PME.
- Développer un réseau d'éco-entreprises dans les pays et/ou marchés où l'on souhaite s'implanter, selon une organisation en écosystème s'appuyant sur les forces vives que sont les PME et les acteurs institutionnels.

Recommandation 4

Développer ou renforcer le rôle de nouveaux passeurs dans le domaine financier

► Qui ?

Les professionnels du secteur, l'ADEME.

► Outils

- Renforcer la formation de ces nouveaux passeurs (experts-comptables, banques, gérants de fonds de capital-investissement) sur les enjeux de développement durable, la RSE et la révision de la chaîne de valeur.
- Accompagner les passeurs dans leur rôle en développant des outils méthodologiques et des benchmarks.

Recommandation 5

Favoriser la mise en relation d'acteurs pour permettre la diffusion de bonnes pratiques et l'émulation par le bouche-à-oreille

► Qui ?

Collectivités territoriales, PME, syndicats professionnels.

► Outils

Initier des plates-formes physiques ou virtuelles pour les acteurs (PME, habitants, associations) d'un même territoire.

Recommandation 6

Déployer des actions de développement des compétences basées sur des échanges entre pairs, ou avec des acteurs ayant des problématiques connexes

► Qui ?

Collectivités territoriales, PME.

► Outils

Fonder une base associative, régionale par exemple, où les entreprises adhérentes (cotisation minimale) s'engagent à mettre à disposition une ressource pour analyser et apporter une réponse sur une problématique définie.

Recommandation 7

Poursuivre les démarches créatrices d'une «identité France», dans les secteurs où une approche globale et mieux coordonnée est cruciale

► Qui ?

L'ensemble des acteurs, mais impulsion de l'État.

► Outils

- Professionnaliser les outils (interface web bilingue, *user friendly*, référencement des entreprises pour qu'elles soient facilement repérables).
- Créer des organismes dédiés, «vitrine physique», en capacité de montrer le savoir-faire français (organisation de visites de démonstrateurs et solutions qui existent sur le terrain), mais aussi de collecter l'information et de l'orienter vers les bons destinataires.

Recommandation 8

Donner de la visibilité sur la scène européenne et internationale

► Qui ?

Pôles de compétitivité mondiaux, ADEME, entreprises, ingénierie française.

► Outils

Soutenir en France et à l'exportation un nombre restreint de référentiels, mais porté par l'ensemble des acteurs (entreprises, établissements publics, ADEME, ingénierie française).